

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 7/2026 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

- Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,
- VU la demande de l'entreprise Alsace Nacelles Services en date du 20 janvier 2026,
- VU l'avis favorable du Préfet du Bas-Rhin n°015/2026 en date du 9 février 2026

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDERANT la nécessité de fermer le passage à niveaux n° 30, franchissant la RD 264 de la ligne SNCF, à la circulation routière pour cause de travaux,

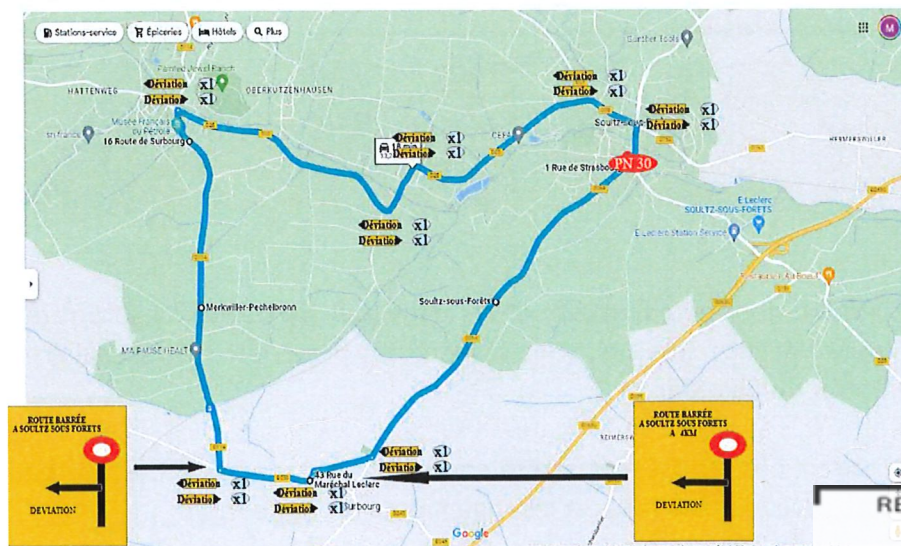
ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de travaux de renouvellement complet du passage à niveau PN30 franchissant la RD 264 à Soultz-sous-Forêts, la circulation routière et piétonne sera interdite du lundi 13 avril 2026 à 8 h 00 au vendredi 24 avril 2026 à 10 h 00.

Article 2 : Deux déviations seront mises en place :

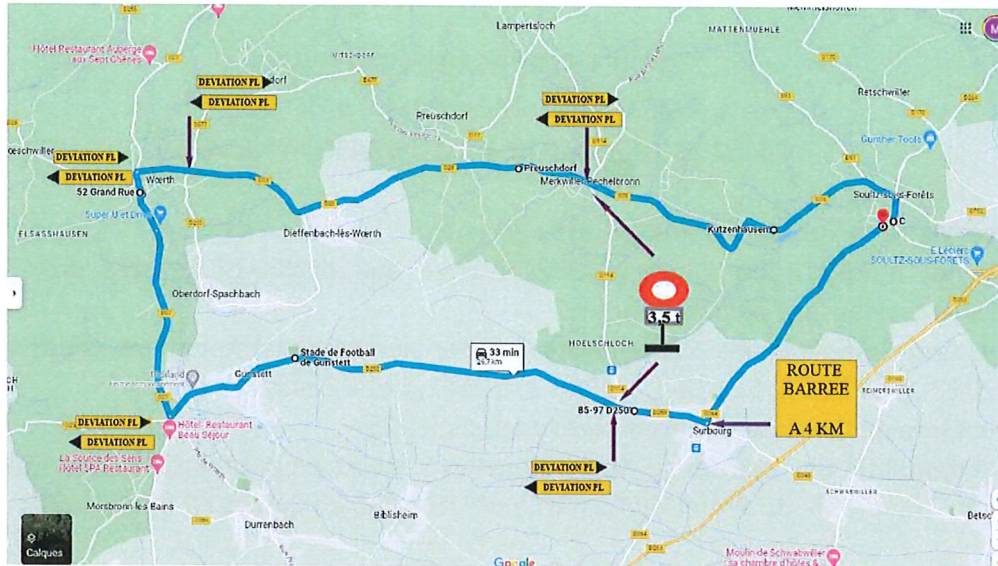
- une déviation pour les véhicules légers, dans les deux sens de circulation par les D264, D28, D114, D250, via les communes de SOULTZ-SOUS-FORÊTS, KUTZENHAUSEN, MERKWILLER-PECHELBRONN, SURBOURG.

PN 30 SOULTZ SOUS FORETS DU 13/04/26 A 8H AU 24/04/26 A 10H



- une déviation pour les poids lourds, dans les deux sens de circulation par les D D264, D28, D114, D927, D250, via les communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, KUTZENHAUSEN, MERKWILLER-PECHELBRONN, PREUSCHDORF, DIEFFENBACH-LÈS-WOERTH, GOERSDORF, WOERTH, MORSBRONN-LES-BAINS, DURRENBACH, GUNSTETT, SURBOURG.

DEVIATION PL – POUR FERMETURE DU PN 30 A SOULTZ SOUS FORETS



Article 3 : Les piétons et les cyclistes pourront emprunter le passage souterrain reliant la rue de la Gare à la rue du Maire Geiger.

PN 30 SOULTZ SOUS FORETS DEVIATION PIÉTONS ET CYCLISTES



Article 4 : La signalisation réglementaire et les panneaux de déviation seront mis en place par l'entreprise Alsace Nacelles Services, sous respect des prescriptions particulières mentionnées dans l'avis du Préfet du Bas-Rhin.

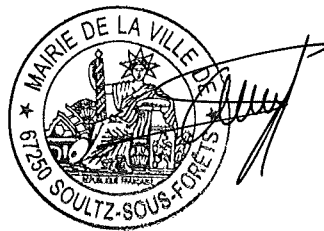
Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Sultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wissembourg,
- Entreprise Alsace Nacelles Services,
- SNCF,
- Communes de Surbourg, Merckwiller-Pechelbronn, Kutzenhausen, Morsbronn-les-Bains, Gunstett, Preuschdorf, Dieffenbach-lès-Wœrth, Goersdorf, Woerth,
- Archives Mairie.

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Sultz-sous-Forêts.

Christophe SCHIMPF,
Maire de Sultz-sous-Forêts :



REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-067-216704742-20260209-ARRETE_7_20

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-067-216704742-20260209-ARRETE_7_20